

Memorial - biographies Na-Oz

Category: Archives du site,Biographies,Biographies memorial
29 octobre 2021

NEY

Marcel

Né le 3 janvier 1923 à Montigny- les-Metz (Moselle) de Emile Ney et de Marie Legrand Célibataire Profession: employé des P.T.T. Décédé le 23 juin 1942 à Mannheim

Réseaux: S.S.M.F./T.R., S.R. Kléber (Lorraine), L'Espoir Français Agent P2

Marcel Ney, employé des P.T.T., a 18 ans quand il s'engage dans la Résistance où il est chef du secteur de Montigny-les-Metz pour le S.R. Kléber. Il vit alors dans cette ville, chez ses parents, 6 rue de Marly.

Il travaille pour "L'Espoir Français", fondé à Metz par Robert Gatelet*, Robert Granthil et Albert Dehlinger. C'est le premier mouvement de résistance de Moselle (il fait partie de la branche des étudiants de Lorraine du réseau Uranus du S.R. Kléber). L'article 3 de ses statuts dit: "Le général De Gaulle nous inspire nos buts".

"L'Espoir Français" aide d'abord les prisonniers de guerre français qui veulent s'évader, il effectue de petits sabotages, des actes de propagande (tracts, affichettes), du stockage d'armes, et finit par couvrir huit districts. Fin août 1940, il cherche une liaison avec la France Libre. Son activité décuple: renseignements sur les mouvements de troupes, la défense aérienne, les usines de sidérurgie.

En mai 1941, l'arrestation d'un courrier porteur de documents entraîne l'arrestation de vingt de ses membres dont Marcel Ney, Robert Gatelet, Alfred Dehlinger et Émile Parisot*.

Marcel Ney est arrêté le 7 juillet 1941. Il est jugé dans le cadre du procès de "L'Espoir Français" devant le 4e Sénat du Volksgerichtshof de Berlin, qui se déroule du 30 septembre au 2 octobre 1942 à Zweibrücken, et compte vingt et un inculpés.

Voici des extraits de l'acte d'accusation qui fait 32 pages (selon la traduction qui figure dans le dossier "S.R. Kléber - Historique" du Bureau Résistance). Il est daté du 7 juillet 1942:

" J'accuse: de juillet 1940 à juillet 1941 (certains accusés seulement durant une partie de ce

temps) à Metz et environs.

1) Tous les accusés: d'avoir préparé l'entreprise de haute trahison d'empêcher - par la violence ou par menace de violence - le Führer et chancelier du Reich, ainsi que les membres du gouvernement d'exercer, dans un certain sens, leurs compétences constitutionnelles.

A cette fin, l'action des accusés était dirigée vers l'établissement et le maintien d'une consistance organisée, et l'action des accusés Dehlinger et Gatelet aussi vers l'influence des masses par la propagation d'écrits.

2) Les accusés Dehlinger, Gatelet (...), Parisot (...) d'avoir, outre cela et par la même action, rassemblé ou essayé de rassembler, secrètement, en territoire de guerre de la Wehrmacht, des renseignements dans l'intention de les communiquer à l'ennemi. Les accusés (dont Gatelet...) tant qu'ils n'étaient pas encore âgés de 18 ans au moment du crime, étaient cependant en mesure d'après leur développement intellectuel et moral de discerner l'illégal des méfaits et de subordonner leur volonté conformément à ce jugement. (...)

Les accusés ont tous appartenu à une organisation, "Espoir Français", créé à Metz en juillet 1940. Sa tâche consistait en premier lieu à rassembler pour le service de renseignements français des informati...